

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	3 (1928)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Les insignes particuliers dans l'armée : pour les cocardes cantonales
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-709126">https://doi.org/10.5169/seals-709126</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les insignes particuliers dans l'armée. Pour les cocardes cantonales.

La «Revue militaire suisse» a publié un article signé V. R., traitant ce sujet bien spécial, dont les tendances fédéralistes causeront du plaisir à tous ceux qui ne sont pas partisans de la centralisation à outrance de l'armée suisse, article qui du reste sera lu avec intérêt par tous les militaires suisses:

«La tenue gris-vert et l'adoption du casque d'acier ont profondément modifié la silhouette de notre soldat. Tout ce que l'ancien uniforme et le disgracieux képi avaient de lourd, d'un peu «garde nationale», a disparu. Le soldat comme l'officier ont pris un aspect plus dégagé, plus sportif, plus souple, plus «feldmässig». Et les défilés ont une autre allure, précise, massive, guerrière; ils donnent une impression de puissance harmonieuse que tous les amis de l'armée sont heureux de constater.

«Mais cette transformation n'a pas été sans sacrifier, inutilement, un insigne auquel notre tradition militaire attache une très grande importance: la cocarde cantonale. Les couleurs des cantons ont disparu de l'uniforme et ne se retrouvent plus que dans la cravate des drapeaux. C'est là une grave erreur, une faute his-



Die Küchenchefs des Genferregiments.  
Les chefs-cuisiniers du régiment genevois.  
(M. Kettel, Genf.)

torique, un manque de psychologie. Il est impossible d'adapter au casque une cocarde ou un insigne quelconque. Mais il serait très simple de trouver une autre solution. Actuellement on ne distingue plus un fusilier vaudois d'un schwyzois ou d'un grison, à moins d'avoir dans sa poche un ordre de bataille. Un petit écusson cantonal sur le haut du bras, ou sur la poche gauche de la tunique, ou simplement une bande aux couleurs du canton, sur les pattes d'épaules, à côté du numéro, corrigerait l'impression fâcheuse produite par une mesure qui ne tient aucun compte des «impondérables» si importants dans la vie d'une armée. L'administration militaire, dans sa manie d'unification à outrance, semble ignorer les sentiments intimes de la troupe.

«Un second effet de l'uniforme gris-vert a été la disparition des couleurs des régiments sur les pattes d'épaules. Simplification apparente qui complique la tâche des officiers d'état-major sur le terrain.

«Enfin, la disparition des pompons a pour conséquence l'impossibilité de reconnaître à quelle compagnie appartient un homme pour la discipline intérieure, le con-

trôle dans les heures libres, sur les places d'exercice et au combat, c'est une complication certaine, une source d'erreurs, une perte de temps. Un soldat en tenue d'exercice, sans numéro, est devenu un anonyme dont personne ne peut soupçonner le canton, ni déchiffrer l'incorporation. C'est pourquoi, aux dernières manœuvres, on a vu des unités porter un numéro peint sur le casque, d'autres un insigne de fantaisie ou une bande d'étoffe de couleur sur l'épaule, pour désigner la compagnie ou le régiment.

«Les troupes de montagne portent sur le parement de la manche «trois montagnes» stylisées (?). Cet insigne, d'une pauvreté d'imagination étonnante, n'évoque aucune idée alpestre. Ce sont de simples chevrons sans caractère spécial. Pourquoi n'avoir pas pensé aux fleurs qui symbolisent la montagne: l'edelweiss, le rhododendron, la gentiane? Le soldat, lui, y pense. Après les manœuvres de la brig. mont. 3 tout un bataillon est rentré avec des edelweiss au bonnet de police; manifestation probante d'un esprit de corks vivant et d'une idée juste de la valeur d'un insigne.

«Dans ce domaine, la seule vraie méthode, expérimentée à la dernière guerre, est de laisser choisir les insignes de corps par la troupe elle-même; les bureaux consacrent ensuite le choix par l'officialité. Le contraire est illogique et artificiel. C'est justement ce qu'on fait chez nous. On sent dans notre bureaucratie militaire une hostilité de principe contre tout ce qui se distingue de la masse. La suppression des guides des guides dont personne n'a jamais expliqué les motifs, est l'œuvre de cet esprit étroit. Les groupes de guides sont devenus groupes de dragons. D'un trait de plume on a effacé le nom d'un corps qui a occupé une place honorable dans l'histoire de l'armée depuis plus de cent ans. Mesure antimilitaire que tous les grands hommes de guerre, de tous les siècles, désapprouveraient. Xénophon, César, Frédéric-le-Grand, Napoléon, Foch, ont tous proclamé que dans la tenue ou la différence de nom réside la seule supériorité de certains corps.

«Après avoir exécuté les guides et les troupes de forteresse, on a voulu condamner à mort les carabiniers. Plus puissants, mieux protégés, ils se sont défendus énergiquement. Leur popularité a triomphé de l'incompréhension des bureaux.

«Cette fureur niveleuse existe dans d'autres armées. Le lieut.-colonel Clément Grandcour écrivait en 1923, dans la «Revue militaire générale»: «La médiocrité égalitarie et le niveling par en bas ont envahi l'armée comme tout le reste de la France. Plus de différences! Plus de distinctions! Plus de supériorités! Plus d'élite! Haro sur celui qui n'est pas «comme les autres»! Voilà la vraie cause des effort persévérateurs et sournois qui menacent l'existence des chasseurs à pied». Remplacez chasseurs à pied par guides ou carabiniers, et vous êtes en Suisse.

«Devant toutes ces mesures dangereusement arbitraires, qui toutes affaiblissent, plus ou moins, le ressort moral de l'armée, les départements militaires cantonaux devraient s'entendre pour opposer la saine tradition militaire à l'étatisme centralisateur.

«Les cantons ont fait la Suisse. Séparés, ils sont faibles; appuyés les uns sur les autres, ils ont bravé le siècles. Notre sentiment national, si complexe, tire sa force principale de cette diversité qui exprime de vingt-deux manières la même ferveur d'amour. Il ne faut pas blesser maladroitement ces affections-là. Ceux qui affectent de voir dans une cocarde ou un insigne la marque extérieure et négligeable d'une puérile vanité, sont

incapables de comprendre le cœur du soldat et de pénétrer l'âme populaire. Ce sont des détails, en apparence mesquins, qui nourrissent la loi et la fidélité du soldat. A Naples, en 1859, les régiments suisses se sont révoltés parce que le Conseil fédéral, mal inspiré, avait fait enlever des drapeaux les écussons des cantons et les couleurs fédérales.

«Les gouvernements cantonaux ont non seulement le droit, mais le devoir d'exiger que leurs soldats, recrutés cantonalement d'après la loi, portent leurs couleurs. Le drapeau de la patrie commune n'en sera que plus ardemment aimé.»



### Diensteifer.

Während dem Aktivdienst wurde eine Zeitlang auch streng verlangt, dass jeder Soldat, wenn er bei einer dienstlichen Verrichtung einem Offizier begegne, ihm zu melden habe, welche Aufgabe er habe.

Ein Fahrer, der eines Abends mit einer grossen Platte voll dampfender Kartoffeln von der Batterieküche her seinem Oberleutnant begegnete, meldete in seinem dienstlichen Uebereifer prompt: «Herr Oberherdöpfel! g'schwellti Lütnänd. — —»

### Der Musterschütze.

Hauptmann: «Wi heit dir gschosse, Füsiler Meier, wo si eui Schüss hi?»

Füsiler Meier: «Zu Befehl, Her Haupme; i bi leider nid bekannt i der Gegend.»

## Schweizerischer Schützen-Freund

Organ zur Förderung des freiwilligen Schiesswesens

Grenchen, den 11. Januar 1928. Dr. 2. Einzelabonnement 10 Rappen

Druck und Verlag von A. Niederhäuser & Sohn  
Buchdruckerei A. Niederhäuser, Grenchen

Redaktion: Dr. Heinrich Bopp, Zürich

Vertrieb: Dr. Heinrich Bopp, Zürich

Abonnement: Dr. Heinrich Bopp, Zürich

&lt;p